



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/50/682
26 octobre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquantième session
Point 112 b) de l'ordre du jour

QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME : QUESTIONS
RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME, Y COMPRIS LES DIVERS
MOYENS DE MIEUX ASSURER L'EXERCICE EFFECTIF DES DROITS
DE L'HOMME ET DES LIBERTÉS FONDAMENTALES

Composition géographique et fonctions du personnel
du Centre pour les droits de l'homme

Note du Secrétaire général

1. Dans sa décision 1995/275 du 25 juillet 1995, le Conseil économique et social a approuvé la résolution 1995/61 de la Commission des droits de l'homme, en date du 7 mars 1995, par laquelle la Commission priait le Secrétaire général de soumettre un rapport détaillé à l'Assemblée générale, à sa cinquantième session, sur la composition géographique et les fonctions du personnel du Centre pour les droits de l'homme et des autres catégories de personnel qui participent à ses activités, y compris sur les mesures prises et leurs résultats, accompagné de recommandations en vue d'améliorer la situation actuelle. Le présent rapport est présenté en réponse à cette demande. Un état de la répartition géographique actuelle des postes d'administrateur du Centre pour les droits de l'homme est annexé au présent document.

2. Le Secrétaire général présente un rapport annuel sur la composition du Secrétariat conformément à un certain nombre de résolutions de l'Assemblée générale. Ce rapport a pour objet de faciliter l'examen de la répartition du personnel du Secrétariat de l'Organisation selon la nationalité, le sexe, la classe et les conditions d'emploi, compte tenu des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et des directives établies par l'Assemblée générale. À ce propos, on rappellera que la composition exacte du personnel du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies est examinée globalement.

3. Le présent rapport est provisoire et un rapport complet pourrait être présenté à l'Assemblée générale à sa cinquantième session, une fois la restructuration du Centre pour les droits de l'homme achevée et le budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997 adopté.

ANNEXE

Centre pour les droits de l'homme : tableau d'effectifs (postes d'administrateur)

Pays de nationalité	Nombre de postes	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2
Algérie	1				1			
Allemagne	1						1	
Arabie saoudite	2						1	1
Argentine	1						1*	
Australie	1							1
Autriche	1				1			
Brésil	1						1	
Cambodge	1						1	
Canada	2				1		1	
Côte d'Ivoire	2						2*	
Espagne	4					1	1	2
États-Unis d'Amérique	7				2	2	3*	
Fédération de Russie	1					1		
France	4				1**	1	2	
Ghana	1			1				
Grèce	2					2*		
Guinée équatoriale	1						1	
Inde	1					1		
Iran (République islamique d')	3					1	1*	
Irlande	1						1*	
Islande	1				1			
Israël	1					1		
Italie	5				1	2	1*	1
Japon	2					1		1
Kenya	1					1*		
Malte	1			1				
Maroc	1				1*			
Mexique	1					1		
Mongolie	1							1
Pays-Bas	2					1		1
Pérou	2					2**		
Pologne	1					1*		
République de Corée	1							1
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2						2*	
Rwanda	1						1*	
Sénégal	3	1				2		
Sri Lanka	1						1	
Suisse	1						1*	
Ukraine	2					1	1	
Viet Nam	1						1	

* Un poste doit être pourvu prochainement.

** Détaché du PNUD.
